

## SPORTS

sport.union@sonapresse.com

# "Nos entraîneurs ont établi des programmes de travail individualisés"

**SUITE** aux mesures prises par les plus hautes autorités de notre pays de suspendre, entre autres, toutes les activités sportives sur toute l'étendue du territoire, du fait du coronavirus, le président actif de l'Union sportive de Bitam (USB), Bienvenu Obiang Ndong, dans l'entretien ci-dessous, salue lesdites mesures, tout en éclairant l'opinion sur ce qui se fait dans son club par rapport à cette pandémie qui cause des ravages à travers le monde.

Propos recueillis par Willy NDONG  
Libreville/Gabon

**L'union.** Comment l'Union sportive de Bitam apprécie-t-elle les récentes mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la progression du coronavirus ?  
Pour un cas de santé publique, le gouvernement a pris de très bonnes décisions. Et nous sommes, par conséquent, dans l'obligation de nous astreindre aux exigences que cette pandémie nous impose.

**Au niveau du club dont vous êtes le président, quelles sont les dispositions prises ?**  
La première conséquence au niveau de l'Union sportive de Bitam, c'est l'arrêt total de nos activités et le respect des règles établies pour éviter la

propagation du virus, ainsi que la sensibilisation de nos athlètes.

**Que deviennent alors vos joueurs ?**  
Nos entraîneurs ont établi des programmes de travail individualisés, tout en espérant que ces consignes seront respectées. Il s'agit de séances de préparation individuelle basées sur le renforcement des capacités physiques et l'endurance. Ce qui permettra à nos joueurs de garder un minimum de forme, avant, pourquoi pas, la reprise.

**Pendant ce temps, allez-vous continuer de payer leurs salaires ?**  
Bien sûr, ils sont toujours sous contrat, malgré ce cas de force majeure qui s'impose à tous.



Photo : BANDOMA/L'Union

Bienvenu Obiang Ndong, président actif de l'USB.



CAISSE NATIONALE  
DE SÉCURITÉ SOCIALE

**DIRECTION GENERALE**

**COMMUNIQUE**

*(Portant rappel du paiement des prestations sociales à la CNSS)*

Il est porté à la connaissance de nos **assurés, retraités CNSS**, payés dans nos différentes agences **de Libreville, Akanda, Owendo, Bikélé et à l'intérieur du pays**, que le traitement de leur dossier ou le paiement de leurs droits n'est pas assujéti au paiement d'une **commission reversée à un tiers, soit-il un agent CNSS**.

En cas de sollicitation de ces derniers, nous vous prions de les dénoncer, de vous rapprocher de nos **Gestionnaires Plaintes Clients** présents dans nos **différents Front Office**. D'appeler au **numéro vert 1431** ou au **numéro 062 03 54 31**.

La CNSS décline toute responsabilité en cas de non dénonciation ou de paiement d'une commission quelconque à un tiers.

Soucieux de votre bien-être, nous comptons sur votre implication pour freiner toute forme d'abus qui n'honore pas l'image de **la Caisse Nationale de Sécurité Sociale**.

**Notre ambition : mieux vous servir.**

Fait à Libreville, le 19 mars 2020

**LE DIRECTEUR GENERAL**



**Romaric Ghislain YÓUMOU MBODOT**

Boulevard de l'Indépendance • BP : 04 Libreville - Gabon • Tél : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25  
Centre d'appels : 142 • Cellule plaintes clients : 141 • www.cnss.go • facebook : cassenationaledesecuritesocialegabon-officiel